

# NE LAISSONS PAS FAIRE LE HOLD-UP DE NOS CONGÉS !

Vous n'y comprenez rien dans les informations données au compte-goutte par la Direction depuis quelques semaines ? Sachez que les délégués n'ont aucune visibilité non plus sur des questions cruciales.

Sous prétexte que ce serait une « négociation » la Direction non seulement ne donne aucun texte précis servant de base à son projet mais en plus elle refuse de parler des horaires précis.

## Exemples de questions restées sans réponses aux cours des réunions du mardi après-midi :

- ⇒ COMBIEN DE FOIS DANS L'ANNÉE L'ENCADREMENT POURRA MODIFIER LES HORAIRES D'UN SALARIÉ ?
- ⇒ QUE DEVIENNENT LES ÉQUIPES WEEK-END ET LEURS HORAIRES 2 x12 ?
- ⇒ LES TRAVAILLEURS EN ÉQUIPE NUIT POURRONT-ILS ÊTRE AMENÉS À TRAVAILLER SAMEDI ET DIMANCHE NUIT DANS LEUR PLANNING OU QUAND UNE MACHINE DOIT TOURNER 7/7 ?
- ⇒ UNE SEMAINE PEUT-ELLE ÊTRE EN REPOS ? Y A-T-IL UN PLANCHER OU UN PLAFOND AU NOMBRE DE JOURS EN REPOS ?

## Mensonges permanents :

La direction dit dans son flash 43 « *il n'est pas question de prévenir du jour au lendemain* » puis dans le flash 44 « *pour mettre en repos ou annuler un samedi complémentaire ce sera 24h de prévenance* ».

La Direction dit « *rien n'est décidé, c'est en discussion avec les représentants du personnel* » et nous recevons le planning de communication du service paie qui prévoit en mars et avril d'expliquer aux salariés **LA FLEXIBILITÉ** et ses conséquences sur les payes.

## Conclusion :

**TOUT EST FAIT D'AVANCE, CALCULÉ, alors ne nous laissons pas bernier, les preuves des manipulations de la direction sont évidentes. C'est notre nombre, notre solidarité, qui peuvent les faire reculer.**

**Tout ce qu'on sait, c'est que les actionnaires vont gagner plus d'argent sur notre exploitation.**

**PROCHAINEMENT UNE PETITION VA CIRCULER.**

**Signez-la massivement pour exprimer votre refus !**

**TENONS-NOUS PRÊT À REAGIR COLLECTIVEMENT  
AU VU DES PROCHAINES ANNONCES !**



# La direction poursuit son CAP

*La main sur le cœur elle nous dit qu'elle veut concilier la vie de famille avec la vie professionnelle, la réalité sera toute autre.*

## Les nouveautés annoncées à réunion du 9/02/2021 :



**12 Samedis obligatoire avec possibilités de 2 à la suite pouvant aller au-delà si urgence client !**

**Délai de prévenance une semaine pour les périodes dite Haute avec possibilité de rétractation sur un seul jour avant.**

(Vous deviez venir un samedi obligatoire, la machine est en panne ou le client se retire la veille on vous demande de ne pas venir)



Sur l'exemple des 12 samedis travaillés obligatoires ils compenseront des périodes basses avec là aussi un délai de prévenance d'une seule journée. **La veille pour le lendemain !**

**La Carotte en trompe œil :** Ils vont dire que les samedis seront majorés à 25 %... Oui mais attention seulement sur la partie non mise sur un compteur. Car les heures du samedi serviront à payer les périodes basses. C'est en moyenne seulement 20 Euros que vous rapporterez votre samedi obligatoire car il est devenu ouvrable et non supplémentaire.



**Les samedis obligatoires sont aussi l'arbre qui cache la forêt. Chaque semaine l'entreprise pourrait refaire les horaires,** la direction ne fixe aucun plancher ni maximum aux jours de repos dans la même semaine ou de changements d'horaires dans l'année, il n'y aura probablement dans leur texte que la garantie du paiement des 1607 heures.



Ensuite impossible de savoir qui aura des heures supplémentaires rémunérés au 31 décembre : tout dépendra des pointages entrée sorties de chacun, sans compter qu'ils mettront par écrit leur idée «toutes les pauses sont à soustraire du temps de travail effectif».



**Pour la RTT collective, environs 6 jours** au vu des horaires des uns et des autres qui seront enlevés et monnayés à hauteur de 3 %

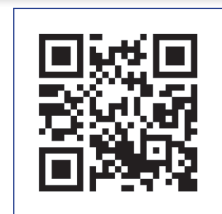


Double intérêt, on se paye nos propres augmentations de salaire ! Rappel des augmentations collectives : 0,7 % en 2019 et 0 en 2020. Et pour les nouveaux rentrants ça disparaîtra car incorporé dans le salaire d'embauche... Tout bénéf pour la Direction !

## La CGT à fait deux pages de propositions que vous retrouvez sur notre site internet

Et nous avons rappelé que la priorité c'est :

- de se concentrer sur les pannes machines, les défaillances relevées par les salariés.
- de négocier rapidement sur le télétravail, de se concentrer sur la Gestion des emplois et des compétences qui seraient bien plus utiles pour la bonne marche de l'entreprise ...

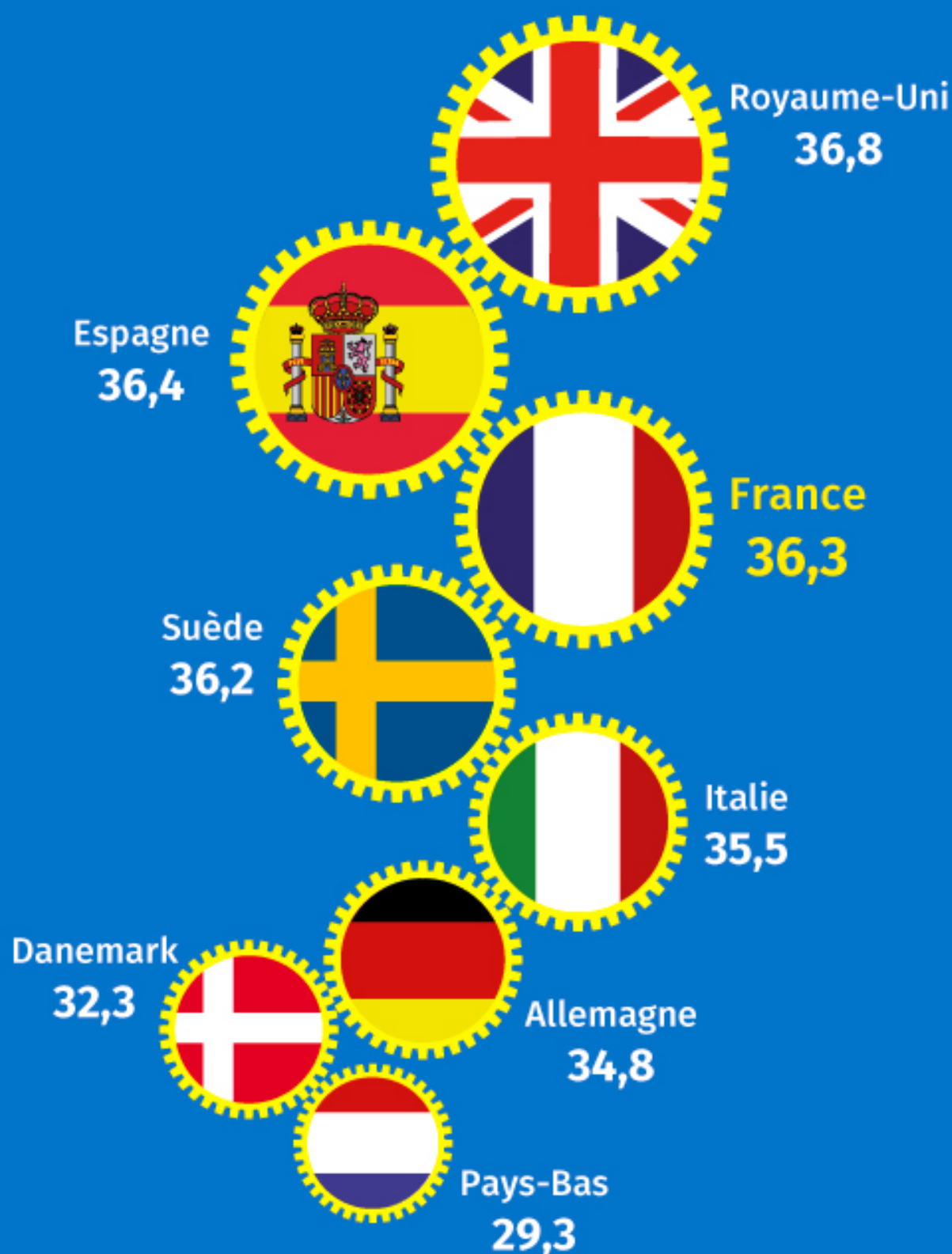


[cgtntnsnr.com](http://cgtntnsnr.com)

Nous ne sommes pas mariés avec NTN-SNR, il hors de question de voir nos vie se briser pour satisfaire l'appétit sans fin de l'actionnaire. Les salariés ont toujours répondu présent pour les heures supplémentaires au volontariat. **Alors qu'ils arrêtent !**

**Prochaine réunion mardi 23 février - La Direction à l'ambition d'aller vite et finaliser pour le 23 MARS Il va falloir se tenir prêt à réagir collectivement au vu des prochaines annonces !**

# Durée moyenne hebdomadaire de travail des salariés en Europe \*



\* Pour l'emploi principal, en heures.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2016 ; calculs Dares.